

Remboursement de TVA pour les entreprises étrangères

25 avril 2007

Date limite : le 30 juin 2007

Votre entreprise a-t-elle procédé au paiement de TVA étrangère au cours de l'année dernière ?

Les entreprises ayant des activités internationales sont confrontées à d'importants paiements de TVA étrangère, liés par exemple aux dépenses supportées par leurs représentants lors de leurs déplacements (frais d'hôtels, etc.). La participation de ces entreprises à des conférences ou à des foires commerciales implique également des coûts en matière de TVA.

Le cadre juridique permettant le remboursement de cette TVA varie d'un pays à l'autre. Néanmoins, dans la mesure où certaines conditions sont réunies, les entreprises peuvent prétendre au remboursement de la TVA étrangère.

De nombreuses entreprises ne profitent pas de cette occasion de réduire leur charge TVA tandis que d'autres ne remettent pas leurs demandes de remboursement dans les délais stricts imposés par les administrations TVA des différents pays concernés.

Les demandes de remboursement de TVA payée dans un Etat membre de l'Union européenne au cours de l'année civile doivent être déposées auprès de l'Administration concernée au plus tard le 30 juin de l'année civile suivant celle au cours de laquelle la TVA étrangère est devenue exigible. Ainsi, le délai de dépôt des demandes de remboursement des montants de taxe payés en 2006 approche à grands pas, puisqu'il est fixé au 30 juin 2007.

Les administrations de certains pays tiers dont la Suisse ou la Norvège imposent les mêmes délais que leurs homologues de l'Union européenne pour le dépôt des demandes.

Notre équipe spécialisée en matière de TVA ainsi que notre réseau d'experts internationaux se tiennent à votre disposition pour vous conseiller dans la préparation de vos demandes de remboursement et le rassemblement des pièces justificatives nécessaires. Nous sommes également à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir dans ce contexte.

Contacts

L'équipe TVA de PricewaterhouseCoopers Luxembourg se met à votre disposition pour toute demande d'information supplémentaire :

Ulrike Schrenk-Laurence

Directrice

+352 49 48 48-5706

ulrike.schrenk@lu.pwc.com

Birgit Bohr

Manager

+352 49 48 48-5191

birgit.bohr@lu.pwc.com

Michaël Lockman

Manager

+352 49 48 48-5723

michael.lockman@lu.pwc.com

PricewaterhouseCoopers

400, route d'Esch, B.P. 1443
L-1014 Luxembourg
Téléphone +352 49 48 48-1
Facsimile +352 49 48 48-2900

PricewaterhouseCoopers cannot be held liable for mistakes, omissions, or for possible results obtained further to the use of this document, which is issued for information purposes only. No reader should act on or refrain from acting on the basis of any matter contained in this publication without considering and, if necessary, taking appropriate advice upon their own particular circumstances.

© 2007 PricewaterhouseCoopers. All rights reserved. PricewaterhouseCoopers refers to the network of member firms of PricewaterhouseCoopers International Limited, each of which is a separate and independent legal entity.